

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP ; Maire.

**Présent** : Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1ère Adjointe, Mr GONNET Vincent et Mr ENOC Jonathan, conseillers municipaux.

**Absent excusé avec pouvoir** : Mr LORENZI François, Mr POISELET Kévin et Mme ORGELOT Anne

**Procuration** : Mme ORGELOT Anne à Mr ENOC Jonathan – Mr POISELET Kévin à Mr MAUCHAMP Henri et Mr LORENZI François à Mme BOULEHLAIS Emmanuelle.

**Nombre de conseillers en exercice** : 7 – **Nombre de votants** : 7 – **Quorum** : 4

Le Quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H35.

**ORDRE DU JOUR 1**

- **Approbation du PV du 13/02/2025**
- **Changement de la chaudière à fioul**
- **Communications du Maire**

-----  
--

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désignés à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptés.

**APPROBATION DU PV DU 13 FEVRIER 2025**

Le Maire : « *Y'a-t-il des remarques ?* »

Mme BOULEHLAIS souhaite s'exprimer.

**1<sup>er</sup> point** : Mme BOULEHLAIS rappelle que chaque élu a reçu un mail très détaillé suite à la reprise du PV « brouillon » et du PV définitif concernant la séance du 13 Février 2025, pour lequel Mme ORGELOT affirmait que des propos là concernant étaient manquants par rapport au brouillon transmis.

Mme BOULEHLAIS informe l'assemblée que les 2 fichiers ont été repris dans leur intégralité et il s'avère qu'aucun propos ne sont manquants, seule une phrase concernant Mme ORGELOT a été déplacée au bon endroit dans le PV.

**2ème point** : Mme BOULEHLAIS directement concernée souhaite s'exprimer et informe les élus que Mme ORGELOT a transmis un mail à Mr le Maire en date du 17 Mars 2025 afin de l'informer qu'elle jugeait les propos de sa 1ère adjointe, tenus envers elle lors de leur échange au cours de la séance, « *vous dites pipi, alors il faut écrire Me ORGELOT a dit pipi ?* », d'insultants et déplacés.

Mme BOULEHLAIS explique qu'il faut remettre cette phrase qui était une question dans son contexte, que bien évidemment ces termes certes familiers n'avaient aucune connotation péjorative, les doléances de Mme ORGELOT concernant ses dires lors des séances et le contenu des PV étant récurrents et ayant déjà débattues à plusieurs reprises sur ce sujet, Mme BOULEHLAIS à court d'exemples a effectivement employée des termes familiers.

Mme BOULEHLAIS ayant également pris soin de transmettre à Mme ORGELOT des articles précis concernant le contenu d'un PV à la suite d'une séance précédente et d'un débat sur le même sujet.

En effet, au vu de l'insistance de Mme ORGELOT, Mme BOULEHLAIS a utilisé une phrase aux termes familiers pour « imager » ses nombreuses explications sur le fait qu'on ne peut pas retranscrire mot pour mot chaque dire des séances.

Mme BOULEHLAIS informe les élus sur le fait que Mme ORGELOT demande le retrait de cette phrase étant donné que les PV sont affichés et lus par le public.

Mme BOULEHLAIS : « *Personnellement, j'assume cette phrase, après vous faites comme vous voulez* »

Aucun élu présent ne s'opposant au maintien de cette phrase, le Maire informe que celle-ci restera inscrite au PV.

Mme BOULEHLAIS : « *Pour information, Mme ORGELOT n'a pas répondu au mail que vous avez tous reçus* » et qui venait en réponse aux doléances présentées par Mme ORGELOT lors l'approbation du PV du 13 février 2025.

**Après avoir entendu les remarques de Mme BOULEHLAIS, le Conseil Municipal,  
ADOpte,  
A la majorité absolue des suffrages exprimés le projet de Procès-Verbal du 13 février 2025.**

### **Délibération n° 02-2025 Délibération changement de la chaudière à fioul**

*Mr le Maire tient à remercier Mr LEFORT Michel, Président Directeur Général, représentant de la société EXERGIA, pour sa présence ce soir malgré un planning très chargé.*

*Mr LEFORT présentera les missions proposées par SICECO, le descriptif du projet, le coût de la mission, l'organigramme dédié et répondra aux questions des élus.*

*EXERGIA est un cabinet d'ingénierie indépendant dans le domaine de l'efficacité énergétique qui accompagne les collectivités locales et industrielles dans la maîtrise de leurs factures énergétiques.*

*La commune de Pagny la Ville souhaite engager une réflexion pour la fourniture d'énergie thermique sur son patrimoine bâti.*

*Ce projet concerne le chauffage de plusieurs bâtiments attenants comprenant la Mairie, la Bibliothèque, une salle de réunion associative et la salle des fêtes ; qui sont chauffés actuellement par un système de chauffage au fioul (Chaudière fioul VIESSMANN de 1999) et électricité. La solution étudiée consiste en la création d'une chaudière automatique biomasse (granulés) avec réseau de distribution de chaleur.*

*La société EXERGIA accompagnerait la municipalité dans le choix du changement du système de chauffage en remplaçant la chaudière à fioul par un autre type de chauffage plus économique. Elle aurait également pour responsabilité la mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaudière à granulés en réalisant l'étude de dimensionnement de l'installation et de son implantation.*

*Elle a également pour mission l'assistance pour la consultation des entreprises et la passation des contrats de travaux (remise du cahier des charges pour consultation des prestataires), suivi de la réalisation des travaux et assistance aux opérations de réception et de mise en service de l'installation.*

*Le coût de cette mission est de 11 914,29€ HT, seule l'étude de dimensionnement ne serait pas éligible aux subventions.*

*Globalement ce projet serait éligible au maximum à 70% et au minimum à 50% des subventions attribuées par SICECO ET 20% des subventions attribuées par le Département.*

*Mr LEFORT expose des tableaux très précis qui démontrent que le coût du combustible granulés serait 2 fois moins cher que le fioul et 2 à 3 fois moins cher que l'électricité.*

*Ce projet permettrait dès la 1ère année de réaliser des économies, à l'issue de la 1ère phase un schéma directeur est établi.*

*Un besoin de moins de 6 tonnes par an de granulés a été identifié.*

*Le Maire : « On est en train de visualiser le budget avec la trésorerie »*

*Le Maire remercie Mr LEFORT pour sa disponibilité et ses explications et lui demande le transfert des fichiers présentés au vidéoprojecteur lors de cette séance.*

*Le Maire : « Qu'en pensez-vous ? »*

*Mr ENOC : « Tout centraliser serait idéal ce serait chauffé correctement »*

*Le Maire : « Il faut voir le coût car plus on regroupe plus la facture augmente »*

*Mr GONNET : « Tant que les chiffres ne sont pas fiables c'est compliqué, le coût du bois paraissait stable mais comme tout, il pourrait augmenter »*

*Mme BOULEHLAIS et Mr le Maire explique que pour avoir des chiffres fiables il faudrait engager le projet de maîtrise d'œuvre.*

*Mr ENOC : « Ils sont payés dès que le projet est lancé ? »*

*Le Maire : « oui, il faut savoir que si l'on engage le projet et qu'on ne valide pas on perd la somme engagée »*

*Le Maire : « Est ce qu'on lance l'étude ou pas ? Seriez-vous partants pour changer la chaudière à fioul actuelle ? »*

*Mr ENOC : « Moi oui car c'est pour toutes les années à venir, je pense que si on ne le fait pas là dans 5 ans on le fera encore moins »*

*Le Maire : « Moi ce qui me fait peur, c'est que nous sommes dans un contexte économique incertain »*

Mme BOULEHLAIS : « Le problème c'est que tout est incertain, la vie dans sa généralité est incertaine sinon on ne ferait plus rien »

Mr ENOC : « et même si ça ne sert pas maintenant, l'étude pourra servir plus tard »

Le Maire : « On fait quoi ? »

Mr GONNET : « Je serais content de passer à la chaudière biomasse mais au vu du coût ne vaut-il mieux pas garder la chaudière actuelle ? »

Le Maire rappelle que celle-ci est très ancienne et vétuste, elle sera dans tous les cas à remplacer.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,  
VALIDE,**

**A la majorité absolue des suffrages exprimés le devis pour l'étude de dimensionnement pour un coût de 11 914,29€ HT (14 297,14€ TTC)**

**Pour : 6 – Abstention : 1 – Contre : 0**

**Délibération télétransmise en Préfecture le 27 mars 2025.**

**Publiée sur papier le 27 mars 2025**

### **COMMUNICATION DU MAIRE**

- Le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de l'avocat suite à l'affaire d'incendie du hangar, l'avocat indique qu'une procédure de saisie des biens pourrait être engagée à l'encontre de l'auteur des faits néanmoins celle-ci risquerait de ne pas aboutir au vu de la situation de cette personne.

Cette démarche engagerait des frais de procédures pour finalement ne rien récupérer financièrement.

Mr le Maire demande aux élus de s'exprimer sur le maintien ou l'arrêt de la procédure

**Pour : 5 – Abstention : 2 – Contre : 0**

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19H58

La Délibération n°02-2025 a été examinée au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1ère adjointe, Mr GONNET Vincent et Mr ENOC Jonathan, conseillers municipaux.

**Les secrétaires de séance :**

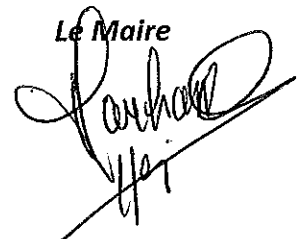
**Mr GONNET Vincent**



**Mme BOULEHLAIS Emmanuelle**



**Le Maire**



**En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie le 20 mars 2025.**